

Le saviez-vous ?

Nous assurons l'entretien, le nettoyage et/ou le fleurissement de votre monument au cimetière de Barentin, Pavilly et dans les communes voisines :

Avant



Avant

Après



Après



C'est simple :

- Choisissez vos dates de fleurissement : anniversaires, anniversaires de décès, Toussaint, Rameaux... si vous désirez fleurir le monument à des dates précises.
Ou donnez-nous la fréquence de fleurissement et/ou entretien (tous les mois, 2 fois par an ...)
- Renseignez-nous l'emplacement du monument : Carré (A,B,C,D...), Rangée, N°de tombe.
Cependant si vous ne connaissez pas les coordonnées de l'emplacement, donnez-nous le nom et le prénom du défunt ainsi que la date du décès, nous nous renseignerons auprès des services de la mairie.